

la peine de mort. Il est vrai—et je pense que les statistiques le démontrent—que, depuis 1967, le nombre des meurtres a augmenté, et ceci, de prime abord, semble être un argument pour ceux qui sont en faveur du maintien de la peine de mort.

Mais avant de porter un jugement sur des statistiques, il faudrait peut-être se demander combien parmi les meurtres commis depuis l'adoption de la loi de 1967 constituaient des règlements de comptes. Combien de ces crimes ont été commis par des gens qui ont vécu dans un milieu social où ils ont été contaminés, où ils ont eu une enfance malheureuse, des parents qui ne se sont pas occupés de leur éducation et avaient été placés dans des circonstances telles qu'ils ont commis un meurtre dont ils ne sont pas entièrement responsables!

C'est donc dire que des statistiques peuvent servir à justifier, soit le maintien de la peine de mort, soit son abolition. Et je pense qu'il serait malheureux qu'on énonce un ensemble de statistiques qui peuvent servir d'un côté comme de l'autre, sans poser le problème de base, soit celui de déterminer si ce n'est pas la loi de la peur qui prévaut. Au fait, je pense que tous nos amis qui sont favorables au maintien de la peine de mort ont l'impression que la crainte d'être un jour privés de la vie empêche les gens de commettre des actes répréhensibles.

**M. Albert Bécharde (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine):** La crainte est le commencement de la sagesse!

**M. Marceau:** Mon honorable ami de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine dit: La crainte est le commencement de la sagesse! J'espère que cette crainte sera le commencement de sa sagesse à lui et qu'il comprendra qu'en tant que député, en tant que notaire compétent, et en tant qu'homme extrêmement humanitaire, il serait absolument absurde qu'il prêche chez lui que la loi de la vengeance et de la pègre serait celle que nous devons respecter. Je le dis en toute amitié pour cet honorable ami qui ne m'a jamais laissé l'impression qu'il irait aussi loin dans son raisonnement.

Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger ce débat, car je crois que d'autres ont des opinions extrêmement valables à exprimer. Je voudrais peut-être exprimer une opinion, en terminant, sur la prérogative du cabinet de commuer les sentences de mort en emprisonnement à vie.

Je trouve un peu étrange que, d'une part, on soit favorable à la peine de mort dans le cas du meurtre des gardiens de prison et des policiers, que l'on reconnaisse que ces gens ont le droit d'être protégés, et que celui qui les assassine mérite d'être privé de la vie, et que, d'autre part, par une commutation de sentence au domaine politique, on change l'effet de la loi.

Quant à moi, je crois que si l'on est favorable à certaines exceptions, comme le mentionnait mon honorable ami de Vancouver-Sud (M. Fraser) dans sa question tout à l'heure, il faut tout de même être assez logique pour pousser son raisonnement jusqu'à l'extrême limite. Au fait, je crois que si le projet de loi, tel que rédigé, était accepté, nous devrions envisager sérieusement que l'intervention politique qui prévoit la commutation de peine soit modifiée de manière que le pouvoir judiciaire joue véritablement son rôle, et que si la société, par l'intermédiaire d'un jury et d'un juge, a décidé que, dans certains cas, il faut employer les moyens extrêmes, il faudrait que la loi suive son cours ou qu'on n'accepte pas ces exceptions qui, à mon sens, n'en sont plus si, en fin de compte, elles sont annulées par une intervention politique.

Monsieur le président, je voudrais donc terminer mes remarques en disant tout simplement ceci, de la façon la

### Peine capitale

plus honnête et la plus sérieuse possible: Le projet de loi à l'étude et sur lequel nous devons nous prononcer me semble être un compromis—et c'est regrettable—qu'il nous faut malheureusement accepter, étant donné les circonstances, car, selon mon expérience personnelle très limitée,—bien que je représente tout de même un nombre assez important d'électeurs—je suis obligé de conclure qu'une abolition pure et simple de la peine de mort serait un geste qu'il ne faudrait pas poser.

Cependant, le maintien intégral de la peine de mort serait à mon sens une solution qui ne répondrait pas aux besoins de la société actuelle, car avant tout—je l'ai dit et je le répète—j'espère que la société canadienne en laquelle nous avons confiance comprendra qu'il est urgent que d'ici quelques années nous ayons à considérer l'abolition complète de la peine de mort. Malheureusement, la situation actuelle ne nous le permet pas. Les citoyens, je pense, nous reprochent, et avec raison, à cause de la violence qui existe encore à des degrés divers,—violence que nous voulons empêcher et dont nous voulons éliminer la progression—d'adopter une loi de compromis. Mais j'exprime l'espoir et la conviction que la société canadienne, qui est la meilleure et que nous chérissons tous, deviendra bientôt assez adulte pour abolir d'une façon définitive la peine de mort qui la place sous le régime de la violence et de la crainte. Nous voudrions éliminer à jamais cette hantise de la peine de mort et retrouver une société canadienne où il sera agréable de vivre. Je suis convaincu que cela se fera très bientôt.

[Traduction]

**Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat ce soir, car, selon moi, c'est un des plus importants que nous avons tenus au cours de la session. On en parle depuis le début de cette session et, en fait, depuis que je siège dans cette Chambre. Je ne puis oublier qu'antérieurement à la loi de 1967, de simples députés ont présenté des bills à ce sujet. Dans au moins un cas, nous avons débattu toute la question de la peine capitale et exprimé à notre manière ce que nous en pensions et quelle était notre position. Il importe au plus haut point de refaire maintenant la même chose, car ce débat-ci ne concerne pas que la Chambre, il trouble profondément les Canadiens, la conscience des Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays.

● (2150)

Je tiens à dire tout d'abord que dans le débat actuel, les gens sont tout aussi sincères d'un côté que de l'autre selon moi, et tout aussi convaincus de défendre la vérité. Mais j'ajoute que je sais infiniment gré au ministre de la Justice (M. Lang) de son discours de ce soir, car à mon sens, il a agi comme il se doit dans les circonstances. Il a fait un exposé tout à fait impartial et sobre de la situation telle qu'il la voyait et s'est efforcé d'apaiser les esprits. C'est ce à quoi nous devons tendre dans un débat comme celui-ci.

S'il a suscité tant de difficultés, à l'extérieur comme à l'intérieur de la Chambre, c'est que les esprits ont été échauffés à tel point qu'il était devenu impossible pour bon nombre de gens d'examiner logiquement la question. Il leur est devenu à peu près impossible d'envisager même la réalité, car malheureusement pour nous, d'horribles crimes ont été commis au pays à l'époque où nous étions saisis de la mesure législative. Comme cela se passe d'habitude au Canada, même si nous avons démarré lentement dans notre étude de la question, les animateurs de tribunes téléphoniques, la presse et les moyens de diffusion eurent